



# Vélo : quels sont les équipements obligatoires ?

Publié le 17 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Avant chaque sortie à vélo, n'oubliez pas de faire le point sur votre matériel. Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

## Les équipements obligatoires


- Deux freins, avant et arrière ;
- Un avertisseur sonore audible à une distance d'au moins 50 mètres ;
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- Des catadioptres (dispositifs rétro-réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales ;
- Le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante ;
- Le port d'un casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers ;
- Le transport de passager ne se fait que sur un siège fixé au vélo. Si le passager a moins de 5 ans, ce siège doit être muni de repose-pieds et de courroies d'attache.

## Les équipements recommandés

- Le port d'un casque qui réduit la gravité des blessures à la tête lors d'un accident ;
- Un écarteur de danger qui incite les automobilistes à s'éloigner ;
- Des rétroviseurs ;
- Le port de vêtements de couleur claire ou d'un dispositif rétro-réfléchissant quel que soit le temps.

## Les conseils pratiques



- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et crève beaucoup plus facilement ;
- Évitez les accessoires vestimentaires trop longs ou déstabilisants (écharpe, sac en bandoulière...) ;
- Utilisez des pinces à pantalon.

 **À savoir** : Le code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers de la route. Chaque infraction est passible d'une amende.

## Et aussi

- Accessoires obligatoires pour un vélo (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34169>)
- Retrait de points, amende : quelle sanction en cas d'infraction à vélo ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20443>)
- Sécurité à vélo : mise en place d'une formation pour les 6-11 ans (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13370>)
- Coupdepoucevelo.fr : l'aide de 50 euros pour la réparation et la reprise en main de votre vélo est prolongée (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14049>)

## Pour en savoir plus

- Circuler à vélo, roulez en toute sécurité  (<http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/conseils-pratiques/circuler-a-velo/circuler-a-velo-roulez-en-toute-securite>)  
*Ministère chargé de l'intérieur*
- Comment bien circuler à vélo ?  (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Comment-bien-circuler-a-velo>)  
*Ministère chargé de l'intérieur*